

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	22	29
Date de la convocation : 14/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, MARIAUD Eric, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, BUSSIÈRE Pascal, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie

Représentés : BALOT Nicolas représenté par LAFAYE Laurent, MOURET Stéphanie représentée par NICOT Damien, MARCOUL-SOULIE Bénédicte représentée par MOUTAUD Florence, TRICARD Morane représentée par BARRIERE Danielle, MOMART Fabrice représenté par MORIN Julien, EHLIG Genêt représentée par BUSSIÈRE Pascal, LABROUE Sandrine représentée par DUGEAY Pascal

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, NICOT Damien est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_058

Objet : Désignation du représentant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le maire rappelle qu'à la suite du renouvellement des délégués communautaires, Limoges métropole a approuvé lors des séances des 24 avril 2026 et 29 juin 2026 la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission créée par l'organe délibérant de l'établissement public est composée de membres des conseils municipaux, chaque conseil municipal devant disposer d'au moins un représentant.

Cette commission permanente et réglementaire revêt une importance particulière, c'est pourquoi ses membres ont besoin d'avoir une bonne connaissance des travaux de la Communauté urbaine.

Il convient de préciser que le nombre de membres de la CLECT et leur répartition par commune sont identiques à ceux du bureau communautaire, à savoir 36 membres au total, dont 14 membres pour Limoges, 2 membres pour Panazol, 2 membres pour Couzeix, 2 membres pour Rilhac-Rancon et 1 membre pour chacune des 16 autres communes membres de Limoges métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Monsieur Nicolas BALOT pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

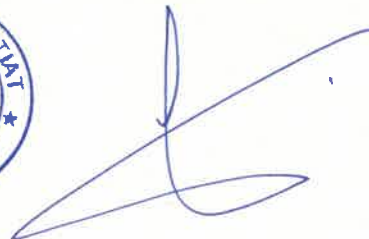
Pour copie conforme

En mairie le mardi 22 septembre 2026

**Le secrétaire de séance,
Damien NICOT**



**Le maire,
Laurent LAFAYE**



Certifiée exécutoire

Reçue en préfecture le :

Publiée le :

Le maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.